



Mairie de Bert

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 19 Mars 2024

6 Rue de la Mairie
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : mairie-bert@orange.fr

Date de convocation : 27 Février 25024

Mardi 19 Mars 2024 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique, M. Jean Louis MESTRIES, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, M. Didier RIVES

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Le quorum est atteint.

| N° Ordre | Objet | Décision du Conseil |
|----------|---|---|
| D15.2024 | Modification du tableau du conseil municipal suite démission | 8 voix POUR |
| D16.2024 | Délégation au maire pour dépôt dossiers d'urbanisme | 8 voix POUR |
| D17.2024 | Fongibilité des crédits nomenclature M57 | 8 voix POUR |
| D18.2024 | Demande de subvention définitive au Département : maison des associations | 8 voix POUR |
| D20.2024 | Avis sur projet parc éolien Liernolles | 6 CONTRE 2 ABSTENTIONS (E. BERNARDIN, D. RIVES) |
| D19.2024 | Rectificatif subvention école le Donjon | 8 voix POUR |

Le procès-verbal sera validé au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal sera publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 21/03/2024

COMMUNE DE BERT

PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
En date du 19 Mars 2024

Date de convocation 14 Mars 2024

Mardi 19 Mars 2024 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. Jean Louis MESTRIES, M. Gilles JALICOT, Mme Emilie BERNARDIN, M. Nicolas GUY, M. Didier RIVES

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Le quorum est atteint.

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Décisions du maire
- Modification du tableau du conseil municipal suite démission
- Délégation au maire pour dépôt dossiers d'urbanisme
- Fongibilité des crédits nomenclature M57
- Demande de subvention définitive au Département : maison des associations
- Avis sur projet parc éolien Liernolles
- Rectificatif subvention école le Donjon
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 27 Février 2024

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 27 Février 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour : Subvention école.

DECISION DU MAIRE

Néant

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que suite à la démission de Sandrine VIVIEN du 28 Février 2024, le tableau du conseil municipal est modifié comme suit :

- VIVIER Michel, Maire
- MESTRIES Jean-Louis, 1^{er} adjoint
- MATHIEU Patrick, 2^{ème} adjoint
- MATHIEU Dominique
- JALICOT Gilles
- GUY Nicolas
- BERNARDIN Émilie
- RIVES Didier

Ainsi que la commission de contrôles des listes électorales :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------|---------------------|
| RIVES Didier | MESTRIES Jean-Louis |
| FUET Joëlle | THINET Éric |
| DELIGEARD Rolande | ROBERT Paulette |

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR DÉPÔT DE DOSSIERS D'URBANISME

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée au vu de l'[article L 2122-22](#) (27°) du CGCT permettant de déléguer au maire, pour la durée de son mandat et dans les limites fixées par le conseil, le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Après délibération le conseil municipal décide, avec 8 voix POUR, de déléguer au maire le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les propriétés communales pour la durée de son mandat.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Monsieur le maire informe les membres présents que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 01 Janvier 2024.

DEMANDE DÉFINITIVE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT : MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'accord de principe de subvention au Département pour les travaux de la maison des associations, et qu'il convient à présent d'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention définitive.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 8 voix POUR, d'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention définitive auprès du Département pour les travaux de la maison des associations.

AVIS SUR PROJET PARC ÉOLIEN À LIERNOLLES ET MONTCOMBROUX LES MINES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les modalités du projet de parc éolien sur les communes de Liernolles et Montcombroux les mines.

Après délibération du conseil municipal décide, avec 6 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (E. BERNARDIN, D. RIVES), de s'opposer au projet de parc éolien sur les communes de Liernolles et Montcombroux les mines.

RECTIFICATIF DE LA SUBVENTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU DONJON

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la demande de subvention pour le voyage scolaire aux grottes de Lascaux et château de Castelnaud pour un enfant de BERT scolarisé au Donjon. Les devis sont présentés pour les coûts financiers de ce voyage et M le maire propose d'allouer un montant de 50 € par domicilié à BERT.

Après délibéré le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, d'attribuer une subvention de 50 €. Cette somme sera inscrite au budget 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la procédure de reprise des concessions cimetières dites abandonnées dont l'échéance des trois ans était le 23 Octobre 2023. Il convient par conséquent de procéder à un nouvel état des lieux des dites concessions et de dresser le procès-verbal de constatation d'abandon de concession
- Café/restaurant chez Karine : fermeture le 31 Mars 2024, mise en place par la commune du dépôt de pain et de journaux dans le bâtiment communal place Pierre Gonard. L'ouverture sera de 8h à 10h tous les jours et effectuée par un agent communal.
- Visite de Allier Habitat pour réaliser un état des lieux sur leurs propriétés du Pré Carré afin de régulariser la situation de clôtures construites sans autorisation préalable.
- La procédure pour l'enlèvement de la voiture ventouse sur le trottoir au Pré Carré est en cours.

La prochaine réunion aura lieu le 09 Avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER